

L'asbl Célia nous a relayé un questionnement de nombreux parents quant à l'intégration d'un ordinateur en milieu scolaire. Quelle est la procédure pour introduire une demande ? Comment gagner du temps ? Comment inclure l'ordinateur dans la scolarité ? Quels sont les besoins pour un enfant IMC ou dyspraxique par exemple ?

Le CRETH a été interpellé de nombreuses fois sur ces sujets. Y répondre n'est pas simple et plusieurs éléments sont à prendre en compte :

1. L'intégration d'un outil informatique en milieu scolaire

L'intégration d'un ordinateur en milieu scolaire est toujours une opération délicate et dont la réussite est multi factorielle. Cela va dépendre de l'enfant, de l'entourage privé et professionnel de l'enfant (dans et hors du milieu scolaire). Des facteurs importants seront ceux du temps disponible, de la motivation de chacun, des connaissances préalables, d'un consensus autour d'un projet, etc.

Idéalement, pour qu'une intégration fonctionne, l'ensemble de ces facteurs doivent être présents. Il faut reconnaître que c'est rarement le cas, bien souvent pour une question de moyens (enseignant surchargé, parents ne maîtrisant pas l'outil, etc).

Or, **ce projet n'est pas sans risque ni coût** ! L'ordinateur est souvent idéalisé : solution instantanée, attractive pour les jeunes, offrant un potentiel toujours plus important ... un outil miracle en somme. Ce qui est loin de la réalité ; l'ordinateur demande un apprentissage qui est parfois très lourd (en fonction du trouble). Il pose également un grand nombre de questions pratiques : comment l'intégrer physiquement en classe, le professeur est-il formé à son utilisation, etc. Pour l'enfant et son entourage, l'investissement en temps et énergie est important.

Dans le domaine « stricto sensu » du handicap, cette intégration est fréquemment positive. Par rapport aux troubles de l'apprentissage, l'outil informatique se révèle généralement peu efficace et n'améliore pas le quotidien de l'enfant. Et cet échec est souvent difficile à gérer pour ce dernier qui relève déjà tant de défis.

Un regret que nous portons au sein de notre équipe est **l'oubli des prises en charge traditionnelles**. Face à certaines situations, un ensemble de « petites solutions » sont à envisager. L'utilisation de codes couleurs, de stratégies papier crayon, d'organisation de l'espace, etc. peuvent être bien plus efficaces qu'un ordinateur. Outre cela, le matériel informatique peut freiner l'apprentissage de certains gestes ou surcharger l'enfant. La technologie ne doit pas nous faire oublier notre inventivité.

Nous croyons en l'importance de la technologie face aux situations de handicap et sommes persuadés de ses possibilités d'améliorer le quotidien. Mais cette solution est à envisager quand aucune autre n'est possible, lorsqu'aucune rééducation ou nouvel apprentissage ne peut plus être réalisé. Et ce, justement afin de ne pas se priver de la richesse de ces autres pistes.

L'intégration est donc difficile et nous sommes très prudents quant aux recommandations dans ce domaine. De ce point de vue, nous encourageons à suivre les principes suivants :

- Un diagnostic clairement établi
Idéalement par plusieurs professionnels différents, afin de bien appréhender la situation et pouvoir proposer des solutions à l'enfant.
- Un « cocon » solide
C'est-à-dire un entourage privé et professionnel partageant un projet commun et s'investissant concrètement dans sa réalisation. Une équipe solidaire et motivante pour l'enfant et les autres partenaires. **L'école plus que tout autre est essentielle à ce cocon !**
- Une prise en charge multidisciplinaire
Selon le trouble, il est important de solliciter les différents professionnels pouvant aider l'enfant : neuropsychologue, logopède, ergothérapeute, etc. Les stratégies compensatoires mises en place doivent pouvoir évoluer en même temps que l'enfant.
- Un garant du projet
Il importe de pouvoir identifier un garant du projet, qui pourra veiller à l'évolution de celui-ci selon les besoins de l'enfant et à la concertation entre les acteurs tout au long de celui-ci. Afin d'effectuer un travail cohérent et efficace, ceci relève donc du domaine d'un professionnel qui suit de manière régulière l'enfant concerné. Notons l'importance d'un **projet personnalisé**, car chaque enfant est différent et trouvera ses solutions. De la même manière, ce n'est pas le diagnostic qui définira le projet mais bien les objectifs fixés par l'enfant et le cocon. Ce projet doit être partagé par l'ensemble des intervenants.
- Des stratégies testées dans des environnements différents
Avant d'envisager l'ordinateur, des stratégies compensatoires doivent avoir été testées à l'école, à la maison et être évaluées. Pourquoi cela ne marche-t-il pas ? L'ordinateur peut-il remédier aux difficultés rencontrées ? Nous rappelons que, pour nous, l'ordinateur est une solution à envisager en tout dernier lieu.
- Une connaissance préalable de l'ordinateur
Utiliser un ordinateur est une tâche à part entière. Si l'on veut que l'enfant puisse se servir de celui-ci comme d'un soutien au quotidien, une maîtrise de base est nécessaire : pouvoir allumer l'ordinateur, lancer les programmes, ouvrir un fichier, brancher un USB, avoir une dactylo automatisée, etc. Sans tout cela, l'enfant se trouvera en situation de multiplication des tâches (apprendre l'ordinateur tout en réalisant son devoir).

D'après nos observations, sans ces éléments, l'intégration d'un ordinateur est vouée à l'échec !

2. Missions et compétences du CRETH

Le CRETH a pour mission de répondre aux demandes des personnes en situation de handicap. Nous sommes experts essentiellement par rapport au handicap physique, sensoriel et cognitif ainsi que par rapport aux technologies de l'information et de la communication adaptées à ces personnes. Notre rôle est ponctuel ; il s'agit, après avoir analysé la situation, de proposer les solutions technologiques pouvant répondre à la demande du bénéficiaire, de tester ses solutions et enfin de rédiger un rapport justifiant le remboursement de l'aide appropriée.

Notre équipe pourra donc collaborer au mieux avec la famille et l'enfant présentant une infirmité motrice cérébrale car nous bénéficions de la formation et de l'expérience nécessaire, mais aussi d'un réseau de professionnels maîtrisant cette thématique dans et en dehors du milieu scolaire. Il nous sera, par contre, difficile d'aider l'enfant présentant une dyspraxie. D'une part parce que les troubles de l'apprentissage ne font pas partie de nos compétences mais aussi car il manque un réseau sur lequel appuyer le projet d'intégration d'un outil technologique.

Il importe de savoir qu'une expertise du CRETH n'est nécessaire que **si la demande nécessite une interface particulière entre l'utilisateur et l'outil informatique**. Si votre projet requiert un ordinateur sans adaptation, la demande peut être directement introduite au Bureau Régional sur base d'un projet et de bilans de professionnels justifiant l'utilisation d'un tel outil.

3. Handicap et trouble de l'apprentissage

Il importe de bien réaliser la différence entre les deux situations car les stratégies à préconiser varieront selon celles-ci.

Face à une situation de handicap, il est nécessaire de trouver une solution palliative pour permettre au bénéficiaire de vivre une inclusion maximale dans son environnement. Quel que soit le milieu dans lequel il évolue, son handicap est présent et non rééducatif. Les troubles de l'apprentissage sont d'une nature différente et plus variable : fortement lié au contexte pédagogique et à l'environnement scolaire, certains de ces troubles sont rééducatifs. Ceux-ci peuvent également évoluer de manière positive grâce à différents suivis et des stratégies compensatoires qui passeront tant par l'adaptation du cours à donner que dans la manière d'accompagner l'enfant durant sa scolarité.

Malgré que cette thématique ne fasse pas réellement partie de nos missions, l'équipe du CRETH s'est intéressée aux troubles de l'apprentissage. C'est en 2009 que nous recevons les premières demandes d'avis de parents qui, faute de mieux, s'adressent à l'AWIPH. Plusieurs membres de l'équipe se sont alors documentés et ont suivi des formations afin de proposer une solution à ces enfants. Pendant presque trois ans, nous avons recommandé du matériel et encouragé ces projets. Malheureusement, lorsque nous reprenions contact, la majorité des projets avaient échoués. Et ce, malgré le respect des principes cités ci-dessus. De plus en plus, les parents nous posent également des questions qui nous dépassent et sans que nous ne trouvions d'interlocuteurs vers qui les orienter.

Ce travail échappe à nos missions et à nos compétences et nous ne pouvons rendre d'expertise fiable quant à l'outil technologique. **Nous encourageons donc à la création d'une structure dédiée à ces troubles**, composée d'une équipe formée à ces questions, qui pourra tester différentes méthodologies et établir clairement un accompagnement adapté à chaque enfant. Cette structure devrait idéalement être en lien direct avec le milieu scolaire car c'est bien là le cœur et le centre névralgique des stratégies mises en place pour l'enfant.

4. Procédure concrète pour introduire une demande auprès du CRETH

Après avoir introduit une demande en aide matérielle à l'AWIPH, il est nécessaire de remplir notre « formulaire de demande d'intervention » (disponible sur www.creth.be, au 081/72.44.30 ou path@unamur.be).

Dans un premier temps, le dossier sera encodé et lu pour une première analyse afin de s'assurer que notre intervention a du sens. Il sera ensuite attribué à un intervenant de l'équipe du CRETH. Celui-ci fixera un rendez-vous afin de discuter du projet, de tester du matériel, réaliser une mise en prêt, évaluer l'utilisation de l'outil afin de valider une solution technologique. Finalement, un rapport reprenant les conclusions de notre expertise sera envoyé à l'AWIPH et au bénéficiaire.

Cette démarche peut prendre un certain temps. Le CRETH est une équipe d'une dizaine de professionnels intervenant pour tout type de handicap sur toute la région wallonne, ce qui représente environ 500 demandes par an ! Par ailleurs, certains outils technologiques sont fort demandés et nous devons établir un agenda afin de mettre en prêt ces outils. Notons également que la décision revient à l'AWIPH et que nous ne maîtrisons pas ces délais de procédure.

Notons cependant qu'il est avisé de **prendre le temps nécessaire à la recherche de solution**. Obtenir rapidement un outil non adéquat face à l'environnement du bénéficiaire représente une perte de temps, d'argent et d'énergie. Bien conscient de cela, l'AWIPH permet de prolonger les délais d'ouverture d'un dossier.

En espérant avoir répondu à vos questions, nous vous souhaitons à tous de réussir dans vos projets.

L'équipe du CRETH